

Déclaration SNTRS-CGT sur la note de la cour des comptes CA 2 décembre 2021

La Cour des Comptes a publié une note intitulée « les universités à l'horizon 2030 : plus de libertés, plus de responsabilités » qui « *fait partie d'un ensemble de travaux destinés à présenter, sur plusieurs grandes politiques publiques, les principaux défis auxquels seront confrontés les décideurs publics au cours des prochaines années et les leviers qui pourraient permettre de les relever* ». Dans cette note, la Cour fait le constat que la réforme de l'autonomie des universités est restée au milieu du gué et qu'il est temps de franchir une deuxième étape.

À page 23 de la note, on peut lire ce qu'il reste à mettre en œuvre pour accroître la responsabilité des universités et en particulier il est considéré que les UMR (Unités Mixtes de Recherche) étant des structures illisibles, les universités pourraient « *disposer de la **délégation de gestion pleine et entière de ces unités*** ».

« *Dans cette optique, il serait souhaitable **que les corps des chercheurs rattachés à ces unités soient également intégrés et fusionnent avec ceux des enseignants chercheurs**, afin que l'université en devienne l'unique employeur (et soit de la sorte en mesure de lui verser des primes).*

Ces agents se trouveraient ainsi dépositaires d'une mission d'enseignement, ce qui tendrait à renforcer l'encadrement des étudiants inscrits dans l'ensemble des filières universitaires [...]. Les organismes deviendraient, quant à eux, des agences de moyens, spécialisées dans les domaines qui les concernent, et leurs implantations régionales disparaîtraient, amenant ainsi d'importantes économies d'échelle sur l'ensemble du territoire. La perspective d'une fusion de ces organismes avec l'ANR pourrait, à terme, être étudiée ».

En quatre phrases, la Cour des Comptes recommande donc la disparition des organismes de recherche et de leur personnel à l'horizon 2030 !

Le COM et la LPR prévoient d'ores et déjà des Chaires de Professeurs Juniors qui dénaturent complètement le processus de recrutement des chercheurs. En effet ces nouveaux recrutements ne seront pas validés au niveau national par les CSS et Jury d'Admission de l'Inserm, mais seront effectués au niveau du périmètre universitaire local. Dans ces conditions, comment assurer une bonne répartition des moyens sur le territoire ?

(Si on regarde ce qui est prévu pour l'an prochain on a 7 chaires en province et 1 seule sur Paris/Idf : on peut déjà voir apparaître un certain déséquilibre)

On constate donc d'ores et déjà une perte d'indépendance de l'Inserm au profit des universités au niveau de ses recrutements.

Que se passera-t-il alors à la fin du COM présenté aujourd'hui ? En effet, cette déclaration est très inquiétante pour le devenir de l'Inserm dans un avenir proche. 2030 c'est demain !

Le SNTRS-CGT demande donc au représentant du MESRI et au PDG de l'Inserm de se positionner sur cette déclaration de la cour des comptes.